

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'ABANDON ET DE RECONSTRUCTION D'UN POSTE DE DÉTENTE À MONTRÉAL-EST

1 Le projet d'abandon et de reconstruction d'un poste de détente à Montréal-Est a été approuvé
2 le 7 juin 2022, par la décision D-2022-072 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 En date du 30 septembre 2023, le projet est complété à 100 % et il ne reste qu'à officialiser la
6 servitude par le notaire, cette étape est prévue d'ici janvier 2024. Les travaux qui ont débuté en
7 août 2022 ont été exécutés en octobre 2022. L'échéancier initial du projet a donc été maintenu.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

8 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
9 ainsi que les coûts réels et projetés du projet en date du 30 septembre 2023.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023
(000 \$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 sept. 2023 (2)	Projeté (3)	Total projection finale (4=2+3)	Écart (5=4-1)
Matériaux	498	461		461	(37)
Main-d'œuvre interne	369	469		469	100
Services externes	641	337	27	364	(277)
Entrepreneurs	2 157	2 925		2 925	767
Contingence	352				(352)
Sous-total	4 017	4 192	27	4 219	203
Frais généraux	267	271	1	271	4
Total	4 284	4 463	28	4 490	207

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

1 Au 30 septembre 2023, les coûts projetés du projet sont de 4,5 M\$, en hausse de 0,2 M\$ par
 2 rapport à la projection initiale. Un montant de 27 000 \$ est projeté pour le règlement de la
 3 servitude et des frais de notaires pour le terrain du nouveau poste de détente. Il est prévu que
 4 ces derniers coûts soient imputés au projet d'ici janvier 2024. Les explications des principaux
 5 écarts des différentes catégories de dépenses sont les suivantes :

6 L'écart à la baisse de 277 000 \$ pour les services externes est attribuable à des services qui ont
 7 été pris en charge par le maître d'œuvre du projet et qui ont donc été imputés dans les frais
 8 entrepreneurs en hausse de 0,8 M\$. En plus de l'utilisation de la contingence du projet dans cette
 9 catégorie, l'écart à la hausse des frais entrepreneurs s'explique par une sous-estimation des
 10 coûts reliés aux travaux mécaniques et civils de 277 000 \$ et par des travaux imprévus requis au
 11 chantier de 138 000 \$.

12 L'écart projeté de 100 000 \$ pour la main-d'œuvre interne est explicable par une sous-estimation
 13 de la complexité technique de la préparation des plans et par les étapes d'arrêt de gaz qui ont
 14 nécessité la mobilisation des équipes internes sur plus de journées que prévu initialement.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	4 603	4 874

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- 3 Énergir demande à la Régie, conformément au paragraphe 39 de la décision D-2023-116, de
- 4 mettre fin à ce suivi étant donné que les travaux sont complétés et que les coûts projetés sont
- 5 minimes.

- 6 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi d'abandon et de reconstruction d'un**
- 7 **poste de détente à Montréal-Est et de l'autoriser à y mettre fin.**